

COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 11 mars 2022 à 19 H 30

Compte-rendu de séance n° 18

L'an deux mille vingt deux, le onze mars, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 8 mars 2022, étaient présents :

Mr ARGENTI Alexis le Maire – Mme BALDINI Murielle – Mme NEDELEC-CORSO Scylia – Mr BARRIERE Joël – Mr GUILLEMETTE Thierry.

Est absent non excusé : Mme MIRONNEAU Nathalie

Désignation du secrétaire de séance

Mr BARRIERE Joël est désigné secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- *Point n°6 Adhésion à la fondation du Patrimoine*
- *Point n°7 Délibération de non retenue de congés annuels suite à décès familial*

et de reporter le point existant n°6 (questions diverses) au point n°8.

Le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité

1 - Approbation du PV du C.M. du 28/01/2022 :

Le Conseil valide le compte-rendu

À L'UNANIMITE.

2 – Délibération n° 1 – demande de subvention pour le projet Festival Théâtre - saison estivale 2022 :

Le Maire expose le projet du festival de théâtre pour la saison 2022 « La Roque en Scène » s'élevant à 7.000 €.

Les membres du conseil municipal approuvent ce projet et autorisent le Maire à demander les subventions auprès du Département et de la Région sud.

À L'UNANIMITE.

3 – Délibération n° 2 – subvention association Amicale des sapeurs forestiers (Force06) de Roquestéron :

Les membres du conseil municipal approuvent cette adhésion dont la participation financière annuelle est fixée à 150 €.

A L'UNANIMITE

4 – Délibération n° 3 – Solidarité Ukraine :

Les conseillers municipaux approuvent un soutien financier à l'Ukraine par l'intermédiaire d'un don de 1000 € à l'association du Secours Populaire pour l'acquisition de kits de soins.

A L'UNANIMITE

5 – Délibération n° 4 – Délégation signature acquisition maison NIEL :

Dans le cadre de l'acquisition de la maison NIEL, le Conseil municipal accepte et autorise Mme Scylia NEDELEC, désignée, à signer les actes authentiques.

A L'UNANIMITE

6 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine :

Le Maire propose l'adhésion à la Fondation du Patrimoine dont la mission est de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine rural de proximité.

Les membres du conseil municipal approuvent cette adhésion dont la participation financière annuelle est fixée à 55 €.

Le Maire propose l'adhésion à l'Association CAUE.

Les membres du Conseil municipal approuvent cette adhésion dont la participation financière annuelle est fixée à 38 €uros.

A L'UNANIMITE

7 – Délibération fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence :

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux.

Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération.

Le Maire propose de retenir dans un premier temps l'autorisation d'absence exceptionnelle accordée pour le décès d'un parent à 3 jours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et le charge de l'application de cette décision,

A L'UNANIMITE

8 – Questions diverses

La séance est levée à 20 h 30